



Bureau Politique de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM

DECLARATION DU BUREAU POLITIQUE

- PATRAS 2014 -

«Vers une feuille de route pour les stratégies macro-régionales en Méditerranée»

Le 13 mars 2014 - Patras (Grèce Occidentale)

Comme l'a déclaré l'Assemblée générale (AG) de la Commission Interméditerranéenne (CIM) en 2013, la **situation géopolitique et socio-économique** actuelle tant au niveau mondial, comme **européen et méditerranéen** a démontré la nécessité de réduire la fracture territoriale entre les rives de la Méditerranée, entre l'Euro-Méditerranée et le reste de l'Europe, ainsi qu'au sein du bassin dans son intégralité à l'échelle mondiale. Les populations, en particulier les jeunes, les personnes âgées, et les groupes à bas revenus ont, au même titre que les classes moyennes, été très affectés durant ces dernières années de crise. Par ailleurs, l'un des défis les plus importants de la région sud de la Méditerranée consiste en la continuité démocratique et les développements de la décentralisation à venir.¹

En parallèle, l'**Union européenne** a récemment approuvé son nouveau Cadre Financier Pluriannuel et entre à présent dans la phase centrale du renouvellement de ses institutions, avec les élections du Parlement européen en mai 2014, ainsi que la future nomination de la nouvelle Commission européenne et de son Président qui sera élu pour la première fois par le Parlement.

Dans ce contexte, tout en prenant en compte les défis principaux inhérents à la région², les besoins spécifiques de ses membres, et avec l'intention de répondre aux objectifs de la stratégie Europe 2020 et de renforcer le partenariat euro-méditerranéen, le **Bureau politique (BP) de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM**:

- Soutient les recommandations formulées, grâce à la collaboration précieuse de ses membres, dans le **rapport Ecoter de l'ARLEM sur la « Stratégie de Cohésion pour la Méditerranée »**, lequel approfondit les réflexions sur comment appliquer et adapter l'approche et la méthodologie de la Politique de Cohésion de l'UE à sa Politique de Voisinage pour le Sud, tout en justifiant et démontrant comment établir une stratégie macro-régionale dans le bassin méditerranéen.
- Souligne qu'il est important que l'UE maintienne sa position de partenaire stratégique principal des pays du sud et de l'est de la Méditerranée, comme spécifié dans le rapport de l'ARLEM sur la **dimension territoriale de l'Union pour la Méditerranée**, et exprime sa volonté de contribuer – de par sa perspective régionale – aux efforts de l'Assemblée pour le renforcement des capacités des autorités locales et régionales dans la gestion des politiques publiques, et en particulier via le soutien qu'elle porte au premier projet – dont la définition est en cours – lequel portera sur le développement urbain durable intégré. La Commission Interméditerranéenne de la CRPM, gardant à l'esprit les problématiques spécifiques à certaines de ses régions³, souligne son intérêt face au nouveau

¹ Par exemple, en Tunisie, une nouvelle Constitution a été récemment établie. Quant au Maroc, il est en actuellement en plein processus de régionalisation.

² Différents niveaux sont concernés : politique (transitions démocratiques, décentralisation), socio-économique et environnemental (croissance intelligente, durable et inclusive), culturel (dialogue interculturel).

³ Entre autres, la Sicile, les Pouilles, la Crète, ou les Régions de Tunisie ou du Maroc.

domaine délimité par l'ARLEM dans son rapport de 2013 pour la Commission Ecoter: **le rôle des autorités locales et régionales dans la gestion des flux migratoires**. Dans cette optique, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM s'assurera de donner son point de vue en réponse aux éléments relevés, dans une perspective basée sur la coordination à plusieurs niveaux, sur l'observation, la prévention, la protection, la solidarité et le développement.

- Apprécie l'opinion rendue par le Comité des Régions sur la **valeur ajoutée des stratégies macro-régionales**⁴ qui souligne plus précisément l'aspect clé de la projection externe des stratégies macro-régionales, et ce qu'il implique dans le cadre des politiques d'élargissement et de voisinage. Le Bureau politique de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM salue par ailleurs l'initiative que la Commission européenne a eue de rédiger un nouveau document en 2014 portant sur la **gouvernance des stratégies macro-régionales** dont la responsabilité, la direction et la réalisation quotidiennes semblent essentielles afin de s'assurer de l'efficacité desdites stratégies. Au vu de ces éléments, le Bureau politique de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM demande à ce que la Commission réfléchisse en particulier sur les aspects multiples de la gouvernance, la coordination avec les acteurs des pays du voisinage, ainsi que sur le fonctionnement spécifique des *fora* déjà en place et les actions préparatoires envisageables pour les stratégies émergentes.
- En ce qui concerne la **stratégie européenne pour la Région Adriatique-Ionienne** à venir - **EUSAIR**:
 - o La Commission Interméditerranéenne de la CRPM réitère l'importance d'achever et de lancer cette stratégie avant la fin 2014, en présentant la Communication de la Commission européenne et le Plan d'Action lorsque la présidence de l'UE sera assurée par la Grèce en juin 2014, et comptant le soutien du Conseil européen pendant le semestre italien. La Commission Interméditerranéenne de la CRPM prend note de la mobilisation conséquente de ses acteurs qui a contribué à ce que la Commission améliore sa vision initiale⁵ du pilier central de la stratégie: «Croissance bleue», «Connexion des Régions», «Qualité environnementale», «Tourisme durable», agrémentés de deux dimensions transversales: «Renforcement des capacités (communication incluse)» et «Recherche, innovation et développement des PME». La participation de gouvernements locaux et régionaux (dynamique ascendante) et les approches d'une gouvernance multi-niveaux couplées à la participation de la société civile et des acteurs privés sont - et seront - indispensables au succès de la stratégie. En ce sens, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM offre son soutien et son expertise afin d'améliorer les actions de coordination futures entre les parties prenantes. Elle supporte en particulier le lancement d'un forum adriatico-ionien comme initiative de renforcement des capacités - à l'image de la réussite du Forum atlantique - pour permettre aux acteurs infra-étatiques de jouer un rôle dans la réalisation de EUSAIR.
 - o En accord avec ses objectifs généraux relatifs à la croissance et au rapprochement des Balkans vers l'UE, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM souligne l'importance de la future intégration - après la consolidation de la stratégie - du reste des pays des Balkans qui pourraient être intéressés à participer. En effet, prendre en compte la dimension globale de la Méditerranée pour EUSAIR est pertinent et doit être considéré comme une initiative pilote pour le reste du bassin, en débutant l'évaluation des interactions avec les autres stratégies émergentes dès leurs débuts (Danube, Alpine, mais aussi les nouvelles stratégies possibles pour la Méditerranée). De plus, les pays impliqués simultanément dans différentes stratégies macro-régionales doivent envisager les ressources humaines et administratives adéquates afin de remplir les objectifs qui seront définis.
 - o En ce qui concerne l'outil pressenti pour favoriser la mise en œuvre d'EUSAIR, il sera important de tirer avantage de la phase de programmation actuelle (rédaction des Programmes Opérationnels Nationaux et Régionaux, Programmes Opérationnels CTE, etc.) afin d'aligner les stratégies avec les instruments de financement. Le nouveau programme transnational adriatico-ionien, en particulier, devra respecter les délais afin d'être disposé à apporter le soutien nécessaire à la stratégie, conjointement (et si possible en synergie) avec d'autres programmes tels que le programme transnational Med ou l'IPA pour l'Adriatique et les programmes CBC sur la région.
 - o Salue le document de travail actuellement édité au sein de la Commission COTER⁶ du Comité des Régions concernant l'EUSAIR, et offre son soutien aux Régions membres afin de fournir une contribution en adéquation avec les réflexions menées.
- Renouvelle son soutien à la **«Charte en faveur d'une gouvernance démocratique en Méditerranée»** approuvée en octobre dernier (2013) par le Conseil Politique de la Commission Méditerranéenne de CGLU, auquel la Commission Interméditerranéenne a récemment reconduit son adhésion.

4 COTER-V-042; COM(2013) 468 final

5 Document de discussion sur une Stratégie Européenne pour la Région Adriatique-Ionienne (EUSAIR)

6 COTER-V-047

- Suivra de près les développements relatifs à la **Communication de la Commission européenne sur «Une stratégie européenne pour promouvoir le tourisme côtier et maritime»**. La Commission Interméditerranéenne de la CRPM met plus particulièrement l'accent sur sa volonté de collaborer avec la Commission des Îles de la CRPM dans le cadre de l'étude proposée «sur la manière d'améliorer la connectivité des îles et d'établir des stratégies touristiques innovantes pour les îles éloignées», et sur la proposition de développer un tourisme basé sur le patrimoine culturel (par exemple, selon les sites Unesco présents dans les régions de la Commission Interméditerranéenne), des parcs archéologiques sous-marins, un tourisme écologique, de nature et de santé pour les destinations côtières (par exemple, le tourisme de pêche), tout en utilisant des stratégies multilatérales pour assurer la cohérence des offres touristiques et améliorer l'accessibilité insulaire. Par ailleurs, la Commission Interméditerranéenne s'engage à créer une équipe spécifique au sein de son groupe de travail «Culture et tourisme durable» afin de réaliser des projets futurs de CET, pilotes et stratégiques, dans le domaine du tourisme côtier et maritime entrant dans le nouveau cadre financier pluriannuel, en portant une attention spéciale à l'implication d'acteurs publics comme privés (et incluant les tours opérateurs).
- Reconnaît que l'usage des mers doit respecter les limites écologiques pour protéger et valoriser son potentiel pour les générations actuelles et futures⁷. Les Régions de la Commission Interméditerranéenne porteront un intérêt particulier à cette approche des écosystèmes pendant la phase de rédaction de ses propres stratégies de développement régional relatif à la Mer Méditerranée. Dans cette perspective, les Régions de la Commission Interméditerranéenne surveilleront de près le processus de mise en place de la **Directive Cadre sur la Stratégie Maritime (DCSM)**. En ce sens, comme souligné dans le dernier rapport de la DG ENVI « Messages maritimes : nos mers, notre futur – Vers une nouvelle approche » présenté lors de la conférence HOPE à Bruxelles les 3 et 4 mars derniers, les Régions de la Commission Interméditerranéenne sont très préoccupées par le manque de données relatives à l'évaluation du « statut environnemental » des régions maritimes identifiées dans la DCSM. Parallèlement, les Régions de la Commission Interméditerranéenne soulignent que le débat politique sur l'évaluation du « statut environnemental » de ces régions maritimes ne doit pas omettre de prendre en compte les impacts socio-économiques que la mise en place de futures « stratégies maritimes » nationales pourrait créer sur le court terme. De plus, la Commission Interméditerranéenne rappelle que les Régions incarnent les acteurs politiques principaux chargés de dessiner, financer et mettre en place les politiques au niveau territorial, tout en étant les donneurs stratégiques renforçant la création de réseaux transnationaux d'observatoires maritimes régionaux. Par conséquent, la Commission Interméditerranéenne appelle les États Membres méditerranéens à admettre le rôle clé des Régions en les intégrant, de manière concrète, dans le processus d'implémentation de la DCSM.
- Dans cet esprit, met l'accent sur l'importance d'assurer un équilibre entre les dimensions économique, environnementale et sociale dans l'organisation du développement et de la coexistence des activités humaines dans les espaces côtiers et maritimes. Le projet de directive sur la Planification Spatiale Maritime (PSM) et la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) qui est en cours de négociation pourrait apporter une contribution à cela. À ce stade des négociations, les Régions demandent aux institutions européennes de garantir une connexion entre la MSP et la GIZC dans le cadre de la nouvelle directive (article 4), d'assurer que les régions reçoivent une juste considération lorsque la directive sera mise en œuvre (article 9), et de clarifier les aspects relatifs à l'approche écosystémique (art. 4).
- Souligne en parallèle la nécessité de donner son plein potentiel à la croissance bleue en Méditerranée. La mer Méditerranée dispose d'atouts très forts tant dans les secteurs existants et émergents, tels que les chantiers navals, les énergies marines renouvelables, la pêche et l'aquaculture, ou les biotechnologies.
- Demande au Conseil européen de rappeler, dès sa réunion de mars ou plus tard, les opportunités offertes par la croissance bleue pour le renouveau de l'industrie européenne et pour la transition énergétique de l'Europe, d'inviter la Commission européenne et les États membres à prendre en compte ce potentiel de la croissance bleue dans l'ensemble de leurs politiques, et de souligner notamment les initiatives prises par la Commission pour renforcer la compétitivité des industries maritimes et développer les énergies bleues, initiatives qui doivent déboucher sur des plans d'actions.
- Alerte sur le fait que le lieu choisi pour détruire les armes chimiques syriennes dans les eaux internationales, en plein coeur de la mer Méditerranée, implique des risques pour la Méditerranée, la plus grande mer fermée du monde, et pour les 427 millions d'habitants qui vivent sur son pourtour.

⁷ Particulièrement «les ambitions politiques pour la croissance économique des activités maritimes doivent être en accord avec les buts politiques pour assurer des mers saines, propres, et productives ; des océans sains et des écosystèmes productifs nécessiteront aussi des changements fondamentaux pour répondre à nos besoins sociaux et à la manière dont nous utilisons les services de l'écosystème ; une véritable coopération entre tous les acteurs et un engagement social plus étendu seront cruciaux pour supporter cette transition».

Si le processus à l'hydrolyse envisagé et utilisé pour la première fois en milieu marin devait faillir⁸, les conséquences pour l'environnement, les écosystèmes, la pêche, les zones marines et côtières pourraient être très importantes. Par conséquent -et bien que la Commission Interméditerranéenne estime que détruire les armes chimiques syriennes marque un pas en avant pour la paix dans la zone-, elle considère que l'ensemble des communautés locales concernées doivent être pleinement informées sur la base de preuves écrites et de procédures transparentes sur le sujet afin d'être en mesure d'évaluer la conformité des options, la sécurité des procédures suivies, voire les éventuelles solutions alternatives. Considérant l'urgence du sujet, et bien qu'il semble que toutes les précautions nécessaires aient été prises, les institutions et organisations européennes, nationales et internationales devraient continuer de fournir des informations actualisées de manière régulière.

- Fait part de son grand intérêt à être impliquée – conjointement avec les Commissions géographiques de la CRPM – **dans la gouvernance des 6 corridors multimodaux RTE-E concernant la Méditerranée et les futures autoroutes de la mer.**⁹ Les Régions de la Commission Interméditerranéenne offrent tout particulièrement leur soutien à la Commission européenne (DG Move) et aux nouveaux coordinateurs de corridors afin de leur donner des conseils utiles en matière d'élaboration des futurs plans de déploiement de corridors et de coordination des projets d'infrastructures spécifiques qui seront développés. Bien entendu, les Régions de la Commission Interméditerranéenne désirent aussi être consultées par les *consortia* déjà constitués pour débiter l'étude des réseaux RTE-E et des corridors, et être impliquées dans les *fora* spécifiques (avec les Régions et la Société Civile) qui seront organisés par les États Membres en septembre 2014 afin de faire des propositions concrètes basées sur leurs solides expériences, à l'égard des projets prioritaires, des *bottlenecks* à améliorer, les possibles MOS complémentaires, de réfléchir sur la dimension de voisinage du réseau RTE-E, et travailler ainsi afin d'améliorer le transport maritime durable.
- Est entièrement consciente des défis auxquels l'industrie du transport maritime fait face (propriétaires de bateaux, autorités portuaires) pour répondre aux pré-requis de la **Directive Sulfure** sur les carburants maritimes pour 2020. Elle aidera les autorités régionales à apporter un soutien à leurs propres acteurs et fera la promotion de tous les projets ou initiatives pertinents visant à assurer une couverture adéquate de la côte Méditerranéenne avec des infrastructures de carburant au gaz naturel.
- Recommande la mise en place rapide et sur mesure de **l'initiative pour l'emploi des jeunes dans les Régions méditerranéennes**, parmi les plus touchées par la crise et qui doivent se reposer sur leurs bonnes pratiques afin d'assurer une dépense efficace des ressources allouées.
- Fait part de sa satisfaction concernant le lancement récent du **projet «Vasco-da-Gama (VdG): formation pour un transport maritime plus sûr et plus durable»**, créé par la CRPM en conformité avec un «Erasmus maritime» visant à promouvoir les compétences du personnel employé dans l'industrie maritime européenne et dont le but est de répondre à deux défis spécifiques, à savoir la sécurité maritime et la réduction de l'impact environnemental. La Commission Interméditerranéenne de la CRPM porte aussi un intérêt particulier à la nouvelle initiative cadre récemment débutée par l'Union pour la Méditerranée concernant la promotion de la mobilité estudiantine en Méditerranée. Dans cette optique, la Commission Interméditerranéenne réfléchira sur la possibilité d'étendre l'initiative VdG au sud de la Méditerranée.

Dans ce contexte, le Bureau politique de la Commission Interméditerranéenne **approuve** également:

- ❖ **La Déclaration de Ljubljana sur l'Énergie Renouvelable et l'Efficacité Énergétique pour les bâtiments méditerranéens**, comme résultat du premier processus de capitalisation de trois projets européens – Elih-Med, Proforbiomed et Marie. La la Commission Interméditerranéenne de la CRPM souligne notamment la pertinence du dévouement à la création d'une nouvelle gouvernance multi-niveaux pour la mise en place des politiques de rénovation de l'énergie et des énergies renouvelables dans les bâtiments, où les Régions et Villes auront un rôle clé à jouer politiquement et financièrement parlant. La déclaration de Ljubljana sera développée plus en détails dans un document politique par les partenaires en charge de sa promotion pour 2014.
- ❖ **Les lignes générales du projet de feuille de route sur les stratégies macro-régionales en Méditerranée de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM**, et propose de le partager avec les États Membres, l'ARLEM, l'UpM, et d'autres parties prenantes clés, afin de développer son contenu et atteindre une vision commune à la fin de l'année, sous la présidence italienne de l'UE qui devrait être fondamentale pour l'établissement des fondations pour les stratégies macro-régionales du bassin.

⁸ Du fait d'éléments externes (par ex. une tempête), de procédures, de facteurs inattendus ou même sur la base d'une erreur humaine.

⁹ Corridor Méditerranéen, Baltique-Adriatique, Est/Ouest de la Méditerranée, Scandinavie/Méditerranée, Rhône-Alpin, Atlantique.